



RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail

BILAN

2011-2025

GOUVERNEMENT DE CÔTE D'IVOIRE







RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



S O M M A I R E

21	1 - Paix, Sécurité et Justice
26	Défense
31	Administration territoriale et Sécurité
34	Justice et Droits de l'Homme
37	2 - Gouvernance et Coopération internationale
42	Fonction Publique et Modernisation de l'Administration
49	Coopération internationale
53	Intégration africaine et Ivoiriens de l'Extérieur
57	3 - Capital humain, Insertion professionnelle et Emploi
61	Éducation Nationale et Alphabétisation
65	Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
71	Enseignement technique, Formation professionnelle et Apprentissage
74	Promotion de la Jeunesse, Insertion professionnelle et Service civique
79	Santé, Hygiène publique et Couverture Maladie Universelle
86	Emploi et Protection Sociale
91	4 - Inclusion sociale
96	Femme, Famille et Enfant
102	Cohésion nationale, Solidarité et Lutte contre la Pauvreté
108	Construction, Logement et Urbanisme
113	5 - Agriculture
117	Agriculture, Développement Rural et Productions Vivrières
121	Ressources Animales et Halieutiques
125	6 - Économie et Finances
129	Économie, Plan et Développement
133	Finances et Budget
137	Patrimoine, Portefeuille de l'État et Entreprises publiques
139	Commerce et Industrie
147	7 - Environnement et Développement Durable
151	Environnement, Développement Durable et Transition écologique
155	Eaux et Forêts
159	8 - Infrastructures
164	Transports
172	Affaires Maritimes
174	Équipement et Entretien routier
180	Hydraulique, Assainissement et Salubrité
187	Mines, Pétrole et Énergie
193	9 - Communication et Transition numérique
197	Communication
202	Transition numérique et Digitalisation
207	10 - Sport, Culture et Tourisme
212	Sport et Cadre de Vie
216	Culture et Francophonie
221	Tourisme et Loisirs

G L O S S A I R E

ACC	Agence de Conseil et de Communication
ACD	Arrêté de Concession Définitive
AFD	Agence Française de Développement
AGEFOP	Agence Nationale de la Formation Professionnelle
AGFACI	Agence Générale des Forces Armées de Côte d'Ivoire
AILCT	Académie Internationale de Lutte Contre le Terrorisme
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANStat	Agence Nationale de la Statistique
ANSUT	Agence Nationale du Service Universel des Télécommunications
AOP	Appel d'Offres Public
ARTCI	Autorité de Régulation des Télécommunications/TIC de Côte d'Ivoire
BNETD	Bureau National d'Études Techniques et de Développement
CAFOP	Centre d'Animation et de Formation Pédagogique
CCA	Conseil du Coton et de l'Anacarde
CDLM	Comité de Développement Local Minier
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CNDH	Conseil National des Droits de l'Homme
CNMCI	Centre National de Mécanisation de la Côte d'Ivoire
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
COMNAT-ALPC	Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères et de Petit Calibre
CRUC	Centre de Relation Usager-Client
CSDS	Comité Sectoriel de Dialogue Social
CSE	Complexe Socio-Éducatif
DDR	Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EFA	École des Forces Armées
EHCVM	Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EMPT	École Militaire Préparatoire Technique
ENA	École Nationale d'Administration
ENSOA	École Nationale des Sous-Officiers d'Active
ENV	Enquête Nationale sur le Niveau de Vie
ESS	Économie Sociale et Solidaire
FACI	Forces Armées de Côte d'Ivoire
FDFP	Fonds de Développement de la Formation Professionnelle
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FMI	Fonds Monétaire International
FNDS	Fonds National de Développement de la Statistique
FONAME	Fonds National de Maîtrise de l'Énergie
FRCI	Forces Républicaines de Côte d'Ivoire
GMI	Groupe Mobile d'Intervention
GSPM	Groupe des Sapeurs-Pompiers Militaires
IESD	Institut d'Études Stratégiques et de Défense
INFJ	Institut National de Formation Judiciaire
INS	Institut National de la Statistique
IPER	Institut de Préparation à l'Emploi et à la Réinsertion

ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
MENA	Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Alphabétisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MINHAS	Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité
MINUSCA	Mission des Nations unies en Centrafrique
MINUSMA	Mission des Nations unies au Mali
MINUSTAH	Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
ONAD	Office National de l'Assainissement et du Drainage
ONECI	Office National de l'État Civil et de l'Identification
ONEP	Office National de l'Eau Potable
ONI	Office National d'Identification
ONPC	Office National de la Protection Civile
OSEP	Observatoire du Service Public
PEPT	Programme Électricité Pour Tous
PND	Plan National de Développement
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNSFR	Programme National de Sécurisation Foncière Rurale
PPC	Programmes Pluriannuels de Convergence
PSGouv	Programme Social du Gouvernement
PURGA	Programme d'Urgence pour la Relance de la Gouvernance Agricole
REC	Référentiel des Emplois et Compétences
RNPP	Registre National des Personnes Physiques
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
RSTI	Régime Social des Travailleurs Indépendants
RSU	Régime Social Unique
SARA	Salon de l'Agriculture et des Ressources Animales
S.E.M.	Son Excellence Monsieur
SIGAPP	Système de Gestion des Procédures Policières
SIGFAE	Système Intégré de Gestion des Fonctionnaires et Agents de l'État
SIGRH	Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines
SIGRHAT	Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines de l'Administration Territoriale
SIGP	Système d'Information de Gestion Pénitentiaire
SIR	Société Ivoirienne de Raffinage
SODECI	Société de Distribution d'Eau de Côte d'Ivoire
SODEFOR	Société de Développement des Forêts
SODEXAM	Société d'Exploitation et de Développement Aéroportuaire, Aéronautique et Météorologique
SIG	Système Intégré de Gestion
SYGAPP	Système de Gestion des Applications Policières
SYGIDAN	Système de Gestion Informatisé de l'État Civil Numérique
SYGIDOP	Système de Gestion Intégré des Dossiers Pénaux
TMC	Temps Moyen de Coupure
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNDAF	Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable
UNFPA	Fonds des Nations unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
UNPOL	Police des Nations Unies



MOT DU PREMIER MINISTRE

Le travail constant des différents gouvernements a permis d'inscrire le pays dans une dynamique de transformation positive depuis 2011. La réalisation d'infrastructures aussi structurantes qu'ambitieuses façonne, année après année, nos villes et villages et améliore les conditions de vie des populations.

L'action gouvernementale par son envergure vise à toucher tous les Ivoiriens des villes et campagnes, hommes, femmes, jeunes et personnes âgées, sans oublier les personnes en situation de handicap et les couches les plus vulnérables de la société.

Quatorze ans après l'accession à la magistrature suprême de S.E.M. Alassane OUATTARA, qu'est-ce qui a été fait concrètement ?

Ce document se propose de répondre à cette question dans le détail, dans une démarche bilancielle, pour mieux apprécier le chemin parcouru et les résultats tangibles enregistrés, grâce à une synergie d'actions entre le Gouvernement et les forces vives de la Nation.

Ce document répond aussi au principe de redevabilité auquel sont astreints les gestionnaires de politiques publiques, soucieux qu'est le Gouvernement de maintenir le pacte de confiance qui le lie aux populations et qui nourrit les progrès réalisés.

C'est un bilan fièrement assumé par le Gouvernement sous le leadership éclairé du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA.

En réalisant ce document, en tant que reflet de l'attachement du Président de la République, S.E.M. Alassane OUATTARA, au principe de redevabilité, il s'agit d'inviter toutes les Ivoiriennes et tous les Ivoiriens, à une introspection profonde pour apprécier le chemin remarquable parcouru, grâce aux efforts de tous, et de nous interpeller sur notre responsabilité individuelle et collective à agir dans la paix et la cohésion sociale, pour continuer de bâtir ensemble, dans l'union et la fraternité, une Côte d'Ivoire Solidaire, la Côte d'Ivoire de demain, plus grande et plus rayonnante.

Bonne lecture à toutes et à tous.

M. Robert Beugré MAMBÉ

4

INCLUSION SOCIALE





CHIFFRES CLÉS

GENRE, ÉGALITÉ DE CHANCES
ET AUTONOMISATION DES FEMMESFemmes dans le
Gouvernement

7,69% (2011)

18,18
(2024)Femmes au Bureau
du Conseil
Constitutionnel

28,57% (2014)

42,86%
(2021)Bénéficiaires du Fonds
National Femmes et
Développement

4 802 (2011)

116 650
(2024)PROTECTION ET DROITS
DE L'ENFANTEnfants victimes de
violences et de négligence
pris en charge**33 388**

(2019-2024)

dont **6 641** en 2024Orphelins et Enfants
Vulnérables (OEV) pris
en charge

125 785 (2011)

177 717
(2024)Enfants en situation de
rue pris en charge

500 (2013)

28 499
(2024)SOLIDARITÉ
ET COHÉSION SOCIALEIndice National de Solidarité et
Cohésion Sociale (INSCS/OSCS)

52,12% (2021)

57,95%
(2023)Ménages vulnérables
assistés

9 006 (2017-2019)

77 050
(2017-2024)LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ
ET INCLUSION SOCIALEMénages bénéficiaires
des transferts
monétaires productifs

35 000 (2017)

457 000
(2024)Montant redistribué
via les
Filets sociaux**140,179**milliards FCFA
(Mars 2017-2025)Logements
sociaux
construits**42 000**

(2011-2025)

Prévalence
contraceptive zones
SWEDD

5-10% (2017)

7-15%
(2021)



EN MATIÈRE DE FEMME, DE FAMILLE ET D'ENFANT



SITUATION EN 2011

En 2011, la situation du secteur se présente comme suit :

- faiblesse du cadre réglementaire et institutionnel de promotion du genre, d'autonomisation de la femme, de consolidation des familles et de protection des enfants ;
- apparition de nouvelles formes de vulnérabilités liées à la crise post-électorale (enfants soldats, enfants en conflit avec la loi, personnes déplacées...) ;
- recrudescence des violences sexuelles à l'égard des femmes et des enfants (sur 1 135 cas de VBG dénoncés en 2011, 91% concernent les femmes et 23% les enfants) ;
- persistance des inégalités au niveau de l'accès aux services sociaux de base, notamment dans l'éducation (indice de parité filles/garçons de 0,86 au primaire et de 0,74 dans le secondaire général en 2011 ; taux d'achèvement au primaire de 54,2% en 2011) ;
- inégalité d'accès à l'emploi, aux ressources et facteurs de production ;
- faible participation des femmes dans la vie publique et politique (13,89% de femmes ministres, 10,24% de femmes députés en 2011).

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2024

Sur la période de 2011 à 2024, les réalisations significatives du Ministère se résument comme suit :

En matière de genre, d'égalité de chances et d'autonomisation de la femme

- Adoption de la loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019 relative à la représentativité des femmes aux Assemblées élues, qui fixe un quota de 30% aux partis politiques.
- Adoption de la loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage. Les dispositions de cette loi consacrent en substance, l'égalité entre l'homme et la femme dans la gestion du ménage, protège les droits successoraux des femmes et leur statut.
- Adoption de la loi n° 2021-960 du 25 novembre 2021 portant répression des violences à l'égard des femmes et des filles.
- Adoption de la loi n° 2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques.
- Modification de la loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 portant code du travail renforçant la protection de la femme enceinte au travail par l'ordonnance n° 2021-902 du 22 décembre 2021.



- Mise en place le 4 octobre 2011, du programme Compendium des Compétences Féminines de Côte d'Ivoire (COCOFCI) afin de promouvoir la visibilité, la participation et le leadership des femmes dans la gestion des affaires publiques et privées dans les zones rurales comme dans les zones urbaines.
- Ratification du « protocole de Maputo » de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relative aux droits des femmes (PCADHPF), le 05 octobre 2011.

Politiques de promotion des droits des femmes et d'égalité des genres



- Intégration de dispositions relatives à la promotion du genre et à la protection de la femme (cf. art. 35, 36 et 37), dans la nouvelle Constitution de 2016.
- Adoption en 2014 d'une Stratégie Nationale de lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG).
- Mise en place du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI), à travers le décret n° 2012-1106, avec 420 000 femmes bénéficiaires à fin 2024, pour un montant total de 80 milliards de FCFA.
- Création de l'Observatoire National de l'Équité et du Genre (ONEG) par décret n° 2019-592 du 03 juillet 2019.
- Taux de couverture nationale des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine « IFEF » de 50,25% couvrant ainsi 102 communes.
- Installation de 33 bureaux d'accueil genre dans les commissariats et les postes de police.
- Création de 87 nouvelles Institutions de Formation et d'Éducation Féminine « IFEF » entre 2011 et 2024.
- Réhabilitation, extension et équipement de 07 IFEF entre 2011 et 2024 (Issia, Grand Lahou, Dabou, Songon, Lakota, Adiopodoumé, Tafiré).
- Installation de 22 petites unités de transformation de manioc, de riz et de graines de palme dans 11 localités (Abengourou, Daoukro, Ery Makouguié, Agboville, Diabo, Kouassi kouassikro, Kpébo, Sakassou, Bocanda, Dimbokro) et Construction de l'usine de transformation de mangue en purée et jus à Sinématiali dans le cadre du projet USIFEM.
- Formation de 61 000 femmes/jeunes filles en moyenne chaque année (de 2017 à 2024) en alphabétisation, gestion managériale, compétences de vie, leadership et entrepreneuriat dans le cadre de l'animation communautaire, du projet autonomisation de la femme rurale, et de l'alphabétisation numérique via les 20 maisons digitales (Abidjan, Bonoua, Grand-Lahou, Dabou, Abengourou, Toumodi, Yakro, Bouaké, Katiola, Korhogo, Aboisso, Agboville, Zuenoula, Dimbokro, Man).
- Octroi de matériels (outillages techniques, véhicules de ramassage et de commercialisation des produits) à 450 associations de femmes en moyenne chaque année, dont 115 associations pour l'année 2024, dans le cadre des journées statutaires dédiées et de la mise en œuvre du projet d'autonomisation de la femme rurale.
- Nombre de femmes bénéficiaires du Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) passé de 177 000 à 420 000 à ce jour.

En matière de protection et de promotion des droits de l'enfant

- Adoption de la loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire interdisant et punissant les pires formes du travail des enfants en son article 16.
- Adoption de la loi n° 2016-886 du 08 novembre 2016 portant Constitution de la République de la Côte d'Ivoire relative à l'école obligatoire pour les filles et les garçons en son article 10 ainsi que le droit à l'éducation, à la formation professionnelle et le droit à un accès aux services de santé au titre des articles 9 et 32.
- Prise du décret n° 2013-857 du 19 décembre 2013 instituant le Parlement des Enfants de Côte d'Ivoire.
- Prise du décret n° 2014-290 du 21 mai 2014 portant modalités d'application de la loi n° 2010-272 du 30 septembre 2010 portant interdiction de la traite et des pires formes de travail des enfants.
- Prise du décret n° 2016-1103 du 7 décembre 2016 portant création du comité multisectoriel de lutte contre le phénomène des enfants en rupture sociale.
- Prise du décret n° 2023-89 du 15 février 2023 fixant les normes et standards applicables aux Établissements de Protection de Remplacement.
- Signature de Protocoles d'accords en 2016, en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants entre la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Mali et le Ghana.
- Mise en place des comités de protection de l'enfant « CPE » passée de 700 en 2018 à 3313 en 2024, dans les communautés notamment en zone cacaoyère.
- Taux de couverture nationale des Centres de Protection de la Petite Enfance « CPPE » de 13,36% couvrant ainsi 69 sous-préfectures.
- Taux de couverture nationale des Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance « CACE » de 2,02% couvrant ainsi 166 villages.
- Taux de couverture nationale des Établissements de Protection de Remplacement « EPR » de 44,03% couvrant ainsi 37 communes.
- Construction et équipement de 02 centres de transit et de réinsertion des enfants en 2018 et en 2021 (Ferkessedougou, Soubré).

- Réhabilitation, extension et équipement de 07 Établissements de Protection et Remplacement (Agboville, Zone 4C, Orphelinats de Grand Bassam et de Bingerville, Pouponnières d'Adjamé 220 Logements, de Yopougon Attié et Dabou).
- Création de 39 Établissements de Protection de Remplacement (EPR) privés agréés.
- Nombre des structures publiques d'encadrement de la petite enfance (CPPE, CACE & Crèche-Garderie) passé de 159 en 2016 à 586 en 2024.

En matière de promotion de la famille

- Adoption de la loi portant code de la famille relatif au mariage, à la filiation, à la minorité et aux successions (2016 à 2020).
- Prise du décret n° 2023-90 du 15 février 2023 portant réglementation des familles d'accueil.
- Prise du décret n° 2018-498 du 23 mai 2018 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de la Famille (CNFA).
- Création de 48 nouveaux CSE entre 2011 et 2024 (20 CSE en 2011 et 68 CSE en 2024).
- Réhabilitation, extension et équipement de 09 Complexes Socio-Éducatifs (CSE) (Treichville avenue 1, Grand Gbapleu, Sirasso, Koumassi, Cocody, Port Bouet-Vridi, Adjamé 220 Logements, Bondoukou ; Béoumi).



Protection de l'enfance et lutte contre les violences basées sur le genre



Soutien aux initiatives économiques et sociales des familles

PERSPECTIVES

Institutionnalisation de l'approche genre dans les structures étatiques et privées.

Opérationnalisation des engagements et recommandations internationaux en matière de genre, d'équité et d'autonomisation de la femme à travers la prise de textes réglementaires.

Renforcer les mécanismes de promotion économique des femmes dans le cadre de leur autonomisation / Développer une stratégie nationale pour l'inclusion financière pour créer les conditions favorables à la valorisation du potentiel des femmes.

Opérationnalisation des engagements et recommandations internationaux en matière de promotion et de protection de la famille à travers la prise de textes réglementaires.

Renforcer les mécanismes de protection de l'enfant notamment dans les communautés.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

En matière de genre, d'égalité de chances et d'autonomisation de la femme

- Proportion de femmes dans le Gouvernement passée de 7,69% en 2011 à 18,18% en 2024.
- Proportion des femmes au Bureau du Conseil Constitutionnel passée de 28,57% en 2014 à 42,86% en 2021.
- Effectif féminin des Forces Armées de Côte d'Ivoire passé de 300 en 2016, à 600 en 2024.
- Proportion des femmes à la Chambre des Rois et Chefs traditionnels passée de 6,82% en 2018 à 14,29% en 2022.
- Nombre de bénéficiaires du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement passé de 4 802 bénéficiaires en 2011 à 16 650 bénéficiaires à la fin de 2024, pour la mise en place d'une Activité Génératrice de Revenu (AGR).

En matière de protection et de promotion des droits de l'enfant

- Nombre d'enfants victimes de violences et de négligence ayant bénéficié d'une prise en charge holistique est de 33 388 enfants entre 2019 et 2024 dont 6 641 enfants en 2024.
- Nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) identifiés et pris en charge de 125 785 en 2011 contre 177 717 OEV en 2024.
- Nombre d'enfants en situation de rue identifiés lors des maraudes, dans le District d'Abidjan et à l'intérieur du pays, ayant bénéficié d'une prise en charge :
 - 25 783 ont été réintégrés dans leurs familles ;
 - 28 499 ont bénéficié de prise en charge psychosociale ;
 - 15 330 ont bénéficié de prise en charge spécialisée (test toxicologique, psychologue...) ;
 - 4 538 ont bénéficié de prise en charge scolaire ;
 - 21 561 ont bénéficié de programmes d'alphabétisation ;
 - 22 276 ont bénéficié de formation professionnelle/apprentissage ;
 - 1 463 ont bénéficié de soutien à l'installation professionnelle ;
 - 1 379 ont bénéficié de soutien à l'établissement d'actes de naissance ;
 - 21 768 familles d'enfants et adolescents vulnérables ont bénéficié d'appuis en vivres et non vivres.

En matière de promotion de la famille

Nombre de familles ayant bénéficié de formation en gestion du budget familial, planning familial et communication constructive, en épargne du budget familial et en promotion des valeurs morales et familiales est passé de 6 200 en 2020 à 24 666 en 2023.

Indicateurs clés

Indicateurs clés	2011	2024
Pourcentage de femmes dans le Gouvernement	13,88%	18,18%
Pourcentage de femmes députés	10,98%	13,38% (34 sur 254)
Proportion des femmes au Bureau du Conseil Constitutionnel	25%	50%
Effectif féminin des Forces Armées de Côte d'Ivoire	-	600
Proportion des femmes à la Chambre des Rois et Chefs traditionnels	-	2,31%
Nombre de bénéficiaires du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement pour la mise en place d'une Activité Génératrice de Revenu (AGR)	4 802	16 650
Nombre d'enfants victimes de violences et de négligence ayant bénéficié d'une prise en charge holistique	-	6 641
Nombre de familles ayant bénéficié de formation en gestion du budget familial, planning familial et communication constructive, en épargne du budget familial et en promotion des valeurs morales et familiales	264 (2013)	5 273
Nombre d'enfants en situation de rue identifiés ayant bénéficié d'une prise en charge	500	28 499
Nombre de femmes et jeunes filles analphabètes ou déscolarisées ayant bénéficié d'une formation en compétences de vie	1951	76 133
Nombre de structures d'encadrement de la petite enfance créées et équipées	70	294
Nombre d'IFEF créées et équipées	58	145
Nombre de complexes socioéducatifs créés et équipés	20	68
Nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) identifiés et pris en charge	125 785	177 717

Source : MCSNLP

EN MATIÈRE DE COHÉSION NATIONALE, DE SOLIDARITÉ ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ



SITUATION EN 2011

En matière de cohésion nationale

- **2011** : Le pays profondément divisé et marqué par des violences meurtrières, des destructions économiques et une perte de confiance générale.
- Climat de méfiance entre les populations, les institutions étatiques et les forces de sécurité, fragilisant ainsi la cohésion sociale.

En matière de solidarité nationale

- Affaiblissement des piliers communautaires et familiaux de la solidarité nationale en raison de la crise.

En matière de lutte contre la pauvreté

- **2011** : Plus de la moitié de la population en dessous du seuil de pauvreté après la crise post-électorale.
- En zone rurale, la pauvreté particulièrement sévère : Deux personnes sur trois constamment dans une situation critique sur le plan alimentaire.





Promotion de la réconciliation et du dialogue communautaire

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

En matière de cohésion nationale

- Signature de l'ordonnance n° 2011-167 du 13 juillet 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation, en abrégé CDVR.
- Signature de l'ordonnance n° 2015-174 du 24 mars 2015 portant création, attributions, composition et fonctionnement de la Commission nationale pour la Réconciliation et l'Indemnisation des Victimes des Crises survenues en Côte d'Ivoire, dénommée CONARIV.
- Adoption du décret n° 2015-266 du 22 avril 2015 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Programme national de Cohésion sociale, en abrégé PNCS.
- Adoption des Stratégies Nationales de Réconciliation et de Cohésion Sociale (SNRCS, 2016-2020 et 2022-2025).
- Élaboration de la Stratégie Nationale d'Alerte Précoce et de Réponse Rapide (SNAPRR 2023-2027) pour prévenir les crises.
- Création et installation des Commissions Régionales de l'Observatoire de la Solidarité et de la Cohésion Sociale dans toutes les régions.
- Mise en place du Mécanisme d'Alerte Précoce (MAP) animé par 13 072 moniteurs dont 11 770 hommes et 9 939 femmes.
- Renforcement des capacités techniques à la collecte de données, de 3786 acteurs de collecte, d'analyse et de réponse à l'animation du Mécanisme Nationale d'Alerte Précoce, la prévention des conflits.
- Sensibilisation de plus de 9 201 958 personnes sur les thématiques de la solidarité et de la cohésion sociale en vue d'accroître la mobilisation communautaire autour de l'alerte précoce en matière de solidarité et de cohésion sociale.
- Retour définitif de 294 000 réfugiés et exilés de la crise postélectorale en 2022 (2011-2022).
- Réintégration de 730 000 personnes déplacées internes dans leurs lieux de résidence et communautés d'origine (2011-2020).
- Organisation de Missions d'Observation Electorale Proactive (MOEP) des différents processus électoraux depuis 2016 (législatives, municipales, régionales et présidentielles).
- Indemnisation de 4 410 ayants droit des victimes décédées des crises survenues à la date d'avril 2021.
- Organisation de 129 dialogues intercommunautaires et 11 missions d'écoute et d'imprégnation dans les localités ayant des foyers de tensions ouverts ou latents.
- Organisation de dialogues forces de sécurité-population dans 31 régions administratives (2014-2019).
- Construction de 109 infrastructures sociocommunautaires, dont 20 centres multiethniques de médiation et d'arbitrage, 42 foyers polyvalents, 36 pompes hydrauliques solaires, 5 radios communautaires, 4 instituts de formation et d'éducation féminine (IFE), 2 centres de convivialité.
- Assistance en vivres et non vivres apportée à 52 717 occupants infiltrés sortis volontairement du Parc National du Mont Péko.

En matière de solidarité nationale

- Adoption du décret N° 2016-560 du 27 juillet 2016 modifiant le décret No 99-313 du 21 avril 1999 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds National de Solidarité (FNS).
- Adoption de la loi N° 2016-1111 du 8 décembre 2016 portant création du Comité national de lutte contre la traite des personnes.
- Adoption en Conseil des Ministres, le 14 septembre 2022, du Mécanisme National de Référence (MNR) et des Procédures Opérationnelles Standards (POS) de prise en charge des victimes de traite des personnes.
- Prise de l'ordonnance N° 2020-382 du 15 avril 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Fonds spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire (Fonds spécial de Solidarité Covid-19).
- Assistance à 77 050 ménages vulnérables, sinistrés, victimes de catastrophes naturelles et de crises assistés de 2017 à 2024.
- Prise en charge de 12 825 victimes de la traite des personnes et du trafic illicite de migrants de 2017 à 2024.
- Sensibilisation de 560 789 personnes sur la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.
- Mise en place de 289 activités génératrices de revenus pour les victimes de la traite des personnes et le trafic illicite de migrants.
- Aide à plus de 512 000 ménages vulnérables du fait du Covid-19, pour plus de 38 milliards de FCFA.



**Actions
humanitaires
et dispositifs
d'assistance
aux populations
vulnérables**



Programmes de réduction de la pauvreté et de renforcement du lien social

En matière de lutte contre la pauvreté

- Mise en place du Bureau de Coordination des programmes des filets sociaux (arrêté interministériel n° 0939/MSLP/MEF/MBPE du 07 octobre 2022).
- Adoption du Programme multisectoriel d'Appui aux Filets Sociaux (PAFS) par le Conseil des Ministres du 30 mars 2022 (Attestation n°1165/SGG/C).
- Augmentation du nombre d'Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) qui atteint 23 470 en 2025 dont 5 200 dans le cadre des filets sociaux (avec 2,673 milliards de FCFA d'épargne et 1,186 milliard de FCFA de crédits distribués pour soutenir des activités génératrices de revenus.).
- Appui alimentaire (repas chaud à midi) apporté à 5 392 filles vulnérables scolarisées dans 15 collèges (Korhogo, Bondoukou et Daloa).
- Formation et sensibilisation de 124 943 jeunes filles aux compétences de vie, au genre, aux droits humains et à la santé sexuelle, dans le

cadre du Projet SWEDD (Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel).

- Réhabilitation de 443,94 km de pistes rurales, construction de 75 salles de classe accueillant 3 750 élèves et de 8 centres de santé et installation de 75 pompes hydrauliques à motricité humaine dans le cadre du projet PRPC-DC (Reconstruction Post-Conflict et Développement Communautaire dans le District des Montagnes).



124 943

jeunes filles formées et sensibilisées dans le cadre de l'autonomisation des femmes

SITUATION ACTUELLE

Progrès réalisés en matière de cohésion sociale, de solidarité et de lutte contre la pauvreté depuis 2011 :

En matière de cohésion nationale et de solidarité

- rétablissement progressive de la confiance dans les institutions ;
- réduction des tensions communautaires et politiques, traduite par une amélioration de l'indice de cohésion sociale ;
- développement d'instruments d'inclusion sociale, tels que les filets sociaux productifs et les transferts sociaux en nature et en numéraire ;
- création du Registre Social Unique (RSU) pour mieux cibler les ménages vulnérables et coordonner les interventions sociales ;
- diminution significative de la pauvreté monétaire de 55,4% en 2011 à 37,5% en 2021 ;
- renforcement des initiatives d'inclusion économique, avec la création d'activités génératrices de revenus pour les jeunes, particulièrement les filles et les femmes ;
- adoption du projet de loi relatif à l'Économie Sociale et Solidaire en Conseil des Ministres le 9 avril 2025 ;
- institution de l'Ordre du mérite de la solidarité par décret en juin 2025 ;
- validation d'une Stratégie nationale de l'Économie Sociale et Solidaire le 27 mai 2025 ;
- assistance à 41 079 ménages vulnérables, en détresse, sinistrés, victimes de catastrophes et de crises.

En matière de lutte contre la pauvreté

- 155,8 milliards de FCFA versés à 527 000 ménages vulnérables dans le cadre des filets sociaux ;
- formation de 175 000 ménages sur les compétences de vie et la bonne gestion du budget familial, les Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) ;

- instauration d'une politique de fixation des prix des produits agricoles pour mieux rémunérer les producteurs des différentes filières ;
- déblocage des salaires des fonctionnaires, augmentation de salaires tous les deux ans et instauration de prime spéciale annuelle pour les fonctionnaires ;
- augmentation du SMIG et des minima catégoriels au niveau du secteur privé ;
- mise en place du Régime Social des Travailleurs Indépendants (RSTI) afin d'assurer la protection sociale des travailleurs indépendants ;
- instauration d'une prime spéciale pour les retraités du secteur public et privé ;
- instauration de politiques sociales d'accès à la santé, à l'éducation, à l'eau potable et à l'électricité ;
- reprofilage des routes en milieu rural et construction de marchés de proximité ;
- création du Régime Social Unique et enregistrement de 300 000 ménages dans le Système d'Information et de Gestion du RSU.

PERSPECTIVES

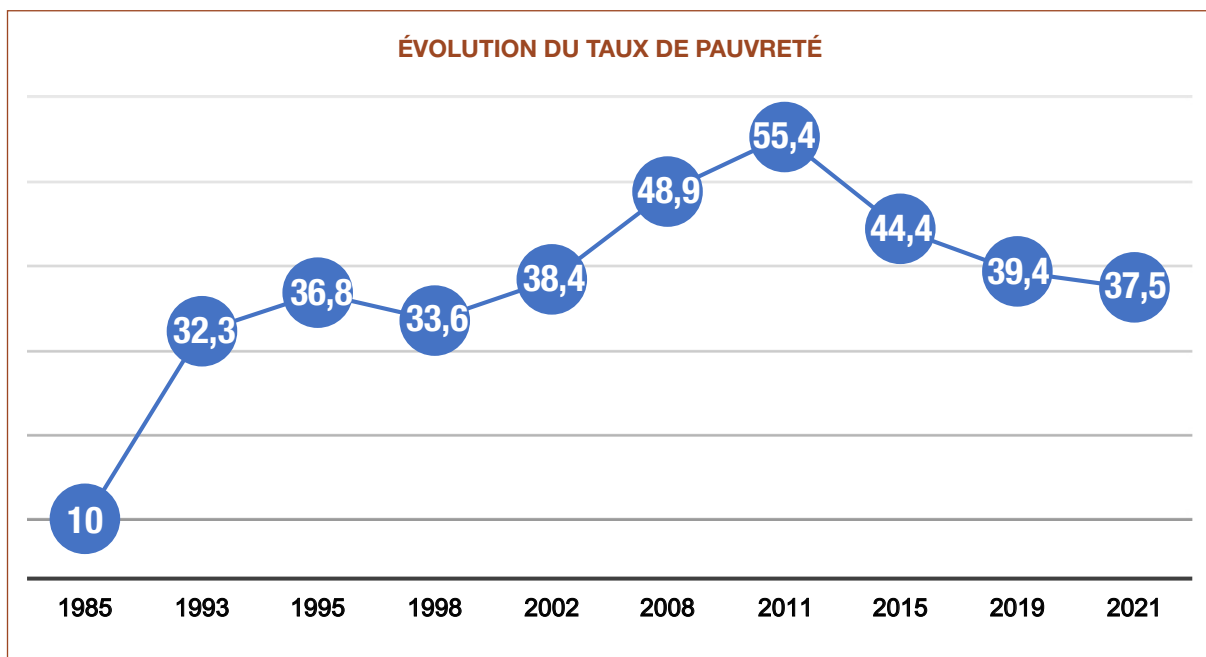
- renforcement des capacités de veille et de suivi des mécanismes nationaux de solidarité et de cohésion sociale ;
- adoption d'une approche holistique pour la gestion des conflits, la consolidation de la paix et le renforcement de la cohésion sociale ;
- poursuite de la réparation des préjudices causés par les crises et les conflits ;
- investissements dans les infrastructures et équipements pour consolider une paix durable ;
- amélioration de l'accès aux services d'assistance pour les populations vulnérables et sinistrées ;
- institutionnalisation de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ;

- renforcement de la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants ;
- institutionnalisation des Associations de Valorisation de l'Entraide Communautaire (AVEC) ;
- renforcement du système national des filets sociaux pour mieux couvrir les ménages pauvres et vulnérables ;
- développement des compétences des femmes et adolescentes pour mieux gérer leur santé reproductive et leur bien-être ;
- développement des capacités productives et économiques des populations pauvres et vulnérables.

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

Indicateurs clés	Période de référence	2024
Indice National de Solidarité et de Cohésion Sociale (INSCS / OSCS)	52,12% (2021)	57,95% (2023)
Sous-Indice Cohésion Sociale	55,97% (2021)	62,30% (2023)
Sous-Indice Solidarité	40,56% (2021)	44,83% (2023)
Ménages vulnérables, sinistrés, victimes de catastrophes naturelles et de crises assistés	9 006 (de 2017 à 2019)	77 050 (de 2017 à 2024)
Ménages bénéficiaires des transferts monétaires productifs à travers le projet Filets sociaux et des mesures d'accompagnement pour une meilleure inclusion sociale et productive	35 000 (2017)	457 000
Montant redistribué aux ménages bénéficiaires de filets sociaux (en milliards FCFA)	-	155,8 (de mars 2017 à ce jour)

Source : MCSNLP



Source : MEPD

EN MATIÈRE DE CONSTRUCTION, DE LOGEMENT ET D'URBANISME



Entre 2011 et 2025, le Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU) a mené une série de réformes et d'actions structurantes pour moderniser le secteur urbain et améliorer l'accès au logement en Côte d'Ivoire. Ces initiatives visaient à combler les lacunes identifiées en 2011, notamment en matière de gouvernance foncière, de logement social et de planification urbaine. Ce document présente les avancées majeures accomplies durant cette période charnière.

SITUATION EN 2011

En 2011, le secteur de l'urbanisme, de l'habitat et du foncier se caractérisait par plusieurs insuffisances structurelles et institutionnelles, nécessitant une réforme sectorielle profonde et intégrée de la politique publique. Le constat était le suivant :

- absence de cadre unifié pour la gestion du foncier urbain ;
- procédures de propriétés foncières complexes, peu sécurisées et peu accessibles ;
- offre insuffisante en logements sociaux ;
- encadrement limité des promoteurs immobiliers ;
- faible disponibilité d'infrastructures administratives modernes ;
- urbanisation rapide et non encadrée (49% en 2011) ;
- taux d'intérêt élevé pour l'habitat (>11%) et faiblesse des crédits immobiliers ;
- forte précarité dans plusieurs quartiers d'Abidjan ;
- absence de schémas et plans d'urbanisme directeur à jour dans plusieurs localités du pays.

BILAN DES RÉALISATIONS DE 2011 À 2025

Depuis 2011, plusieurs avancées significatives ont été enregistrées dans les différents domaines d'intervention du Ministère, traduisant une dynamique de transformation ambitieuse et continue.

1. Au titre des réformes

Le MCLU a œuvré à l'adoption d'un arsenal juridique rénové et à la création d'institutions spécialisées en vue de structurer durablement le secteur de l'habitat et du foncier. Les principales réformes se présentent comme suit :

- institution par ordonnance de la réforme domaniale de l'Arrêté de Concession Définitive (ACD) ;
- adoption du Code de l'Urbanisme et du Domaine Foncier Urbain ;
- adoption du Code de la Construction et de l'Habitat ;
- adoption de lois et décrets relatifs à la copropriété, au bail locatif, au contrôle des constructions et aménagements urbains, etc. ;
- plus de 1 000 agréments promoteurs et agents immobiliers ;
- approbation de plus de 3 000 lotissements (2013-2025) ;
- mise en place de dispositifs structurants

notamment le Fonds de Garantie du Logement Social (FGLS), la recapitalisation de la Banque de l'Habitat de Côte d'Ivoire (BHCI), la création de l'ANAH (Ex SICOGL) et la Commission Nationale d'Attribution de Logements Sociaux (CONALOG) pour garantir une allocation équitable et efficace des logements.

En outre, le renforcement de la gouvernance foncière et la modernisation de la gestion des villes ont constitué un pilier central des actions du MCLU, à travers la réforme des procédures, la digitalisation des services et l'élaboration de documents de planification urbaine. Ces actions ont permis d'obtenir les résultats ci-après :

- réforme de la procédure de délivrance des ACD (digitalisation, signature électronique, sécurisation, assermentation...) ;
- lancement du Système Intégré de Gestion du Foncier Urbain (SIGFU), de l'Identifiant Unique du Foncier de Côte d'Ivoire (IDUFCL) et du Référentiel géodésique unique national ;



Amélioration de l'urbanisme et de la planification territoriale

- institution d'une Plateforme Collaborative des Contrôles des Constructions, en abrégé PCCC (Ministère de la Construction, Mairies, Districts) ;
- introduction de l'Attestation du Droit d'Usage (ADU) coutumier en remplacement de l'attestation villageoise ;
- installation de guichets uniques du foncier dans tous les chefs-lieux de région et dans 66 départements, soit 94% des 104 guichets à installer ;
- redressement/régularisation des lotissements irréguliers dans le District d'Abidjan et les villes de l'intérieur du pays ;
- délimitation de 65% des territoires villageois du District d'Abidjan ;
- élaboration/révision des plans et schémas directeurs d'urbanisme dans tous les chefs-lieux de région et de département, notamment :
 - élaboration et révision du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Abidjan (SDUGA) et ses plans de détail ;
 - élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme du Grand Yamoussoukro (SDUGY) ;

- hausse de la couverture nationale en documents d'urbanisme : 12% en 2010 à 70% en 2025.

2. Au titre des réalisations physiques (2011-2025) :

En matière d'habitat et de logement social, la promotion de l'habitat décent et la mise en œuvre de programmes de logements sociaux ont été au cœur des priorités gouvernementales, avec des efforts notables quant à la production et à la viabilisation. Les efforts ont abouti aux résultats ci-après :

- mise en œuvre du Programme Présidentiel de construction de Logements Sociaux et Économiques (PPLSE), 42 000 logements construits ;
- purge et viabilisation de plus de 2 000 ha de terrain pour la construction de logements à Abidjan et à l'intérieur du pays ;
- démarrage d'un programme d'urgence de construction de 25 000 logements.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès des populations au logement, notamment les couches moyennes et vulnérables, des dispositifs de financement innovants ont été mis en place, accompagnés de mesures

incitatives par le développement de lignes de crédit dédiées et mécanismes de financement simplifiés et la baisse significative du taux d'intérêt à l'habitat qui était de 11,3% en 2011 à moins de 6% en 2024.

En matière d'aménagement urbain et adressage, l'amélioration du cadre de vie urbain s'est matérialisée par des actions d'aménagement, la restructuration de quartiers précaires, et l'adressage progressif des villes. Les résultats se présentent comme suit :

- adressage effectif du District d'Abidjan (92%), et dans 3 villes régionales à savoir Yamoussoukro, Korhogo et Daloa (37%) ;
- plus de 15 000 noms de voies validés dans le District d'Abidjan ;
- les études de restructuration urbaine entamée dans Treichville, Adjamé, Plateau, Attécoubé ;
- projets pilotes de restructuration de quartiers précaires : Projets PAQRA (Projet d'Aménagement des Quartiers Restructurés d'Abidjan), PAQSE-A (Projet d'Aménagement des Quartiers Sous-Équipés d'Abidjan) et AQABA (Projet d'Aménagement du Quartier Bardot de San Pédro) ;
- création de nouveaux quartiers (nouvelles villes) à Songon, Bingerville, Grand-Bassam, etc.

En matière d'infrastructures administratives, pour répondre aux besoins croissants en services publics, le ministère a conduit un vaste programme de construction et de réhabilitation d'infrastructures administratives à l'échelle nationale. Les résultats se présentent comme suit :

- construction : Tour F (70%), Palais des Hôtes, Immeuble du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité au Plateau, esplanade de la Présidence de la République ;
- réhabilitation : Tours A, B et C de la cité administrative du Plateau, Immeuble Postel 2000, Immeuble SEBROKO, Bâtiment FIDA, Immeuble ex-EECI Bouaké et Palais de la Présidence de la République, Bâtiments administratifs à usage de bureau et de logements sur toute l'étendue du territoire.

3. Situation en 2025

En 2025, les tendances observées permettent de dresser un bilan consolidé, mettant en lumière les progrès enregistrés ainsi que les défis persistants en matière d'urbanisme, de logement et de foncier. Les efforts du Gouvernement ont ainsi conduit à la situation actuelle, résumée comme suit :

- architecture juridique renouvelée avec plus de 10 textes adoptés ;
- procédures foncières numérisées à plus de 90% ;
- mise en place d'un dispositif de financement opérationnel pour le logement social ;
- production de logements amorcés, mais encore insuffisante : 42 000 logements construits sur 150 000 prévus ;
- couverture urbaine améliorée : 70% du territoire ayant des plans d'urbanisme directeurs actualisés ;
- inclusion croissante des populations à faibles revenus dans l'accès au logement.



**Programmes
de logements
sociaux et
économiques**

SITUATION ACTUELLE ET PERSPECTIVES

Au terme de la période 2011-2025, l'action du Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme s'est inscrite dans une dynamique de réforme et de structuration du secteur urbain, foncier et de l'habitat. Les mesures mises en œuvre ont permis de jeter les bases d'une gouvernance renouvelée, d'améliorer l'accessibilité au logement et de renforcer les instruments de planification urbaine.

Toutefois, malgré les avancées enregistrées, des efforts importants restent à consentir pour répondre de manière durable aux besoins croissants en logements, parachever la modernisation des procédures foncières, et assurer une couverture intégrale du territoire en documents d'urbanisme.

Le Ministère poursuivra ses interventions en veillant à la consolidation des acquis, à l'optimisation des dispositifs existants et à l'adaptation continue de ses actions aux exigences du développement territorial et social de la Côte d'Ivoire.

Pour consolider les acquis et relever les défis restants, des perspectives ambitieuses ont été définies en matière de financement, de construction et de planification urbaine :

- développement du marché hypothécaire et du crédit promoteur ;
- renforcement des dispositifs de financement pour les ménages et promoteurs ;
- accélération des programmes de construction pour combler un déficit de 800 000 logements ;
- poursuite des projets emblématiques (Place de la Nation, Bibliothèque BRAA, Tours triplées, Immeuble Pyramide, Immeuble BICICI, Immeuble Industrie, Immeuble Symphonie...) ;
- achèvement de l'adressage urbain ;
- couverture nationale en schémas et des plans d'urbanisme directeur actualisés.

Modernisation des infrastructures d'assainissement urbain

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2025)

Les principaux indicateurs de performance permettent d'apprécier de manière quantitative l'impact des actions menées sur la période 2011-2025.

Indicateurs	2011	2025 (estimation)
Taux d'urbanisation	49%	54%
Logements sociaux construits	<5 000	>42 000
Taux d'intérêt moyen à l'habitat	11,3%	5,2%
Taux de couverture en plans d'urbanisme	12%	70%
ACD délivrés	-	> 230 000 (2013-2025)
Proportion de propriétaires en milieu urbain	15,6% (2008)	35% (estimation 2025)
Guichets fonciers installés	-	98 (94%)

Source : MCLU









RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail